

Préface

Les droits de l'homme sont trop importants pour être laissés à la bonne volonté des gouvernements nationaux, si généreux et bien intentionnés soient-ils. Nous devons à ce principe l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies puis, deux ans plus tard, de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Depuis, l'arsenal juridique international de protection des droits de l'homme s'est considérablement enrichi, mais, parallèlement, les menaces qui pèsent sur nos droits et libertés fondamentaux n'ont cessé de croître.

Cet ouvrage rassemble, en un seul volume, une sélection d'instruments internationaux parmi les plus importants. Certains ont été adoptés par l'ONU, d'autres par des organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe, qui a créé un système sans égal reposant sur une convention juridiquement contraignante dont le respect est assuré par une cour permanente.

Aujourd'hui, la menace la plus sérieuse qui plane sur nos sociétés est certainement le terrorisme international. Nos gouvernements ont le devoir de nous protéger contre la violence des extrémistes. Mais ils doivent le faire sans rien abdiquer. Dans la lutte contre le terrorisme, les droits de l'homme sont un avantage et non un inconvénient, ce que certains pays choisissent d'ignorer face à l'imminence de la menace. Cette attitude est dangereuse.

Les normes internationales, à la condition qu'elles soient correctement et effectivement mises en œuvre, constituent le meilleur rempart contre ces politiques à courte vue. Vous trouverez dans les pages qui suivent les plus importantes de ces normes. Puissent-elles vous éclairer.

Terry Davis
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe